

18èmes rencontres parlementaires sur l'Épargne du 18 juin 2009

Les produits financiers peuvent-ils encore inspirer confiance ? - 2 x 3 points de synthèse de la première partie de la table-ronde II -

Le Sénat a adopté le 17 juin 2009 **en première lecture** la réforme du crédit à la consommation. Cette première étape parlementaire est **le résultat d'un travail de fond** réalisé par les sénateurs en session plénière et au travers **d'une Commission spéciale** présidée par Monsieur Marini et dont le rapporteur était Monsieur Dominati. Le projet de Loi du Gouvernement **amendé** doit maintenant être étudié par l'Assemblée Nationale.

Cette table-ronde, **présidée par Monsieur Yves Censi**, député de l'Aveyron, vice-président de la Commission des finances, de l'économie générale et du Plan, était **en pleine actualité**. Les participants étaient les suivants :

- **Monsieur Jérôme Brunel**, président de Sofinco - Finaref
- **Monsieur Nicolas Revenu**, chargé de mission à l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF)
- **Monsieur Bruno Salmon**, président de BNP Paribas Personal Finance
- **Monsieur Hervé de Villeroché**, chef du service du Financement de l'économie, Direction générale du Trésor et de la politique économique au ministère de l'Economie
- **Monsieur Pierre Blanc**, associé d'Athling Management

► LE CREDIT, VERITABLE BAROMETRE DE L'ECONOMIE¹

Consommateurs, associations de consommateurs, institutions spécialisées dans le domaine social, entreprises du commerce et de la distribution, industriels, pouvoirs publics, élus... tous sont **convaincus de l'utilité** du crédit à la consommation.

Le lien très étroit entre l'économie, le commerce et le crédit

En 2007, la production de crédit à la consommation représente près de 10% de la consommation des ménages, et les dépenses permises par le crédit à la consommation près de 7% du PIB, soit **un**

¹ Sources : Etudes réalisées par Sofinco, Rapport Athling Management sur le crédit renouvelable réalisé pour le CCSF.

poids équivalent du secteur du BTP dans le calcul du PIB (6,5%). 60% des crédits à la consommation sont consacrés au financement automobile et à l'équipement de l'habitat. Enfin, pour des secteurs d'activité tels que la vente par correspondance ou la distribution spécialisée, une part importante de leur chiffre d'affaires est réalisée via le crédit à la consommation (respectivement 40% et 25%).

Il n'y a pas en France « d'océan de crédit »...

Bien que la France soit le 3^{ème} pays européen en termes d'encours de crédit à la consommation en 2008 (142 milliards d'euros), l'encours moyen par habitant est inférieur à la moyenne européenne (2.200 euros contre 2.400 euros).

Une décélération dans l'évolution des encours s'est amorcée en 2008 en Europe (-2,7%). Si cette tendance est moins forte en France (-1,7%), la production de crédit à la consommation des établissements de crédit spécialisés a **fortement chuté** au 1^{er} trimestre 2009 (-12,7%)².

Un coût du risque de plus en plus préoccupant

La hausse du chômage entraîne une augmentation des défauts de paiement des ménages fragiles. Au premier trimestre 2009, le coût du risque est **en progression** de 90% par rapport à 2008.

Pour faire face à un phénomène qui va se poursuivre en 2009, voire en 2010, **de nouvelles mesures** devront apporter des réponses concrètes **aux ménages de plus en plus nombreux** qui connaissent une « tension budgétaire » avant qu'ils ne « tombent » en surendettement.

►► UN GRAND CHANTIER

Une réforme inédite... et d'ampleur !

La réforme Lagarde sur le crédit à la consommation est **une réforme d'ampleur sans précédent**³. L'exercice est délicat parce qu'il se déroule dans un contexte de crises. Toutefois, tous les sujets sont abordés **sans tabou**, toutes les formes de crédit et les découverts sont touchés et toute la chaîne de traitement est impactée. La réforme marque un tournant et sera à l'origine **d'une reconfiguration profonde du marché du crédit et de ses acteurs**. Le crédit ne sera plus « vécu » de la même manière en France dans les prochaines années.

Des délais incontournables à prendre en compte pour être prêt

Des changements de pratiques, des modifications ou des ajouts dans la communication Client ou dans la publicité, des évolutions dans la gamme Produit... autant d'impacts qui vont nécessiter de la part des établissements de crédit **des évolutions internes significatives**. Les développements sur les systèmes d'information bancaires étant considérables, il est fondamental que les pouvoirs publics acceptent **l'idée d'un délai supplémentaire de mise en œuvre**. En l'état, il paraît irréaliste que tout soit opérationnel en mai 2010, d'autant qu'hormis les points relevant de la transposition de la directive

² Signalons l'aggravation de la détérioration avec un recul de la production de 15,5% sur les 5 premiers mois de l'année.

³ Avec les lois Scrivener et Neiertz

européenne sur le crédit aux consommateurs (DCC) aucune mesure n'est définitivement validée avant la fin des débats parlementaires.

Des questions résiduelles lourdes de conséquences...

Des questions pourraient être ré-ouvertes par les députés : le taux d'usure, la dé-liaison des cartes de fidélité et de crédit, le fichier positif, le plafonnement en montant du crédit renouvelable ... A l'instar de mesures déjà retenues, ces points **affectent** à des degrés divers **le modèle économique** des prêteurs. Si les députés se saisissent du taux d'usure, ils devront intégrer les conséquences économiques de telle ou telle option.

Mais, la question des outils ne doit pas masquer celle sur la place du crédit à la consommation dans notre société. En d'autres termes, la première question à se poser est « **pour quoi faire ?** » **plutôt que « comment faire ?** ».

Dernière minute

> **La 6^{ème} édition** des déjeuners-débats d'*Athling Management* aura lieu **le jeudi 1^{er} octobre 2009**. Le thème de la table-ronde est « quelle place demain pour le crédit ? ». Cette édition sera aussi marquée par la sortie du Livre Vert sur le crédit aux particuliers.

Un invité surprise interviendra sur « La confiance dans le sport de haut niveau ».

La participation à cet événement est sur invitation uniquement.

A propos d'*Athling Management*

> **Cabinet de conseil en stratégie et organisation indépendant**, *Athling Management* intervient sur le secteur bancaire et, plus particulièrement, **auprès de spécialisés des services financiers**⁴. Nos consultants réalisent des missions de conseil **de direction générale ou opérationnelles** en immersion complète au sein des équipes pour lesquelles nous travaillons.

> *Athling Management* a remis le 11 décembre 2008 à **Madame Lagarde**, Ministre de l'Économie, de l'industrie et de l'emploi, **le rapport sur le crédit renouvelable** réalisé pour le compte du **Comité consultatif du secteur financier (CCSF)**.

Contact Presse d'*Athling Management* :

Pierre Blanc, Associé

**132, Bureaux de la Colline
92 213 Saint-Cloud Cedex**

Tel. : +33 (0) 1 41 12 08 81 | Mobile : +33 (0) 6 14 68 75 79

E-mail : pblanc@athling.com | Blog : www.bathlingfinance.com

⁴ Les services financiers spécialisés (SFS) comprennent le crédit à la consommation, le crédit immobilier, le crédit automobile, le crédit-bail (mobilier, immobilier), la location longue durée ou la gestion de flottes, l'affacturage, les assurances, etc.